République Tunisienne

Projet de développement urbain et de gouvernance locale

Fiche de suivi trimestriel E&S des points focaux locaux

Projets en préparation

Commune : MAHRES
Période(trimestre) : 3^{iéme} Trimestre 2016

a) Mémoire descriptif, explicatif et justification :

La commune de Maharés envisage la réalisation de 3 nouveaux projets programmés dans son PDUGL de l'année 2016.

Pendant le 3 ^{iéme} trimestre de 2016, on a procédé au tri de ces 3 projets de ***entretien de voirie (130.000 D)*** *,* ***entretien du réseau d'éclairage public(40.000 D) et l'aménagement de l'hôtel de ville (2ème tranche) (170.000 D)*** *qui sont tous de la catégorie C.*

Il ressort de l'opération du tri, que ces projets ne sont pas concernés par des problèmes d'acquisition de terrains ou de déplacement de personnes affectées par ces projets.

Le projet de d'entretien de voirie est en cours de réalisation, l'entretien de l'éclairage public en phase de d'annonces d'appel d'offre de la consultation., tandis que le projet d'aménagement de l'hôtel de ville est en cours d'études . les CGEAC devront êtres incluses dans les DAO une fois préparés

NB : 3 copies des fiches de TRI environnemental et social des 3 projets sont en annexe

b) Détails par projet

N°	Projet	Catégorie		Etude Environnementale			Consultation publique		Action: assistance technique		Formation		Plaintes		Acquisition de terrains		Déplacements de personnes affectées par le projet			Observations (*)
		B	C	PGES		CGEAC	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	Coût de l'action	
				provisoire	validé															
1	Entretien de voirie		X	-	-		-	-		X		X		X	-	Néant	-	Néant	Néant	CGEAC à inclure dans le DAO
2	Entretien d'éclairage public		X	-	-		-	-		X		X		X	-	Néant	-	Néant	Néant	CGEAC à inclure dans le DAO
3	Amgt. Hôtel de ville		X	-	-		-	-		X		X		X	-	Néant	-	Néant	Néant	CGEAC à inclure dans le DAO

Récapitulatif :

Nb de projet en cours de préparation (par catégorie) : 3 projets de catégorie C
Nb de PGES ou CGEAC réalisés : pas de PGES / 0 CGEAC
Nb de consultations publiques réalisées : Non prévues
Nb de PGES validés : Non prévus

c) Aspects fonciers

Pour chaque projet : Pour tous les 3 projets programmés, Il n'y a pas de problèmes fonciers ou de réinstallation de personnes affectées par ces projets.

☐ Formulaire à remplir en cas de cession volontaire : NEANT

Description des parcelles, mode d'acquisition et Information							
Parcelle n°	Statut juridique	Surface en m²	Utilisation	Type d'acte	Information sur les ayants droits/et ou propriétaires	Date	Observations
Nb Total		Total surface					

☐ Formulaire à remplir en cas d'acquisition à l'amiable: NEANT

Description des parcelles				Mode d'acquisition, information et montant						
Parcelle n°	Statut juridique	Surface en m²	Utilisation	Type d'acte	Information sur les ayants droits/et ou propriétaires	Date	Montant provisionnel	Montant définitif	Date	Observations
Nb Total		Total surface					Montant total	Montant total		

☐ Formulaire à remplir en cas d'occupation temporaire: NEANT

Description des parcelles			Mode d'acquisition, information et montant				Indemnisation				
Parcelle n°	Superficie de la parcelle endommagée et ou occupée	Statut foncier	Durée d'occupation	Type de culture pratiquée	Nom d'ayants droit	Statut	Prix fixé par ha	Montant fixé de l'indemnisation	Montant reçu	Date de réception	Observations
Nb Total					Nb Total			Montant total	Montant total		

☐ Plan de réinstallation à préparer en cas d'occupations ou de constructions irrégulières: NEANT

- Nombre/Surface :
- Acquisitions finalisées/en cours :
- Coûts induits :

☐ Formulaire à remplir en cas d'expropriation : NEANT

Description des parcelles				Information sur les ayant droits et montant						
Parcelle n°	Statut juridique	Surface en m²	Utilisation	Type d'acte	Information sur les ayants droits/et ou propriétaires	Date	Montant provisionnel	Montant définitif	Date	Observations
Nb Total		Total surface					Montant total	Montant total		

Récapitulatif : NEANT

- Surface totale cédée à l'amiable (en m²) :
- Surface totale acquise à l'amiable (en m²) :
- Surface totale occupée temporairement (en m²) :
- Surface totale expropriée (en m²) :
- Nombre de plan de réinstallation :
- Difficultés rencontrées :
- Couts induits :

d) Dossiers des annexes

- Dossier photos
- PV de réunions et de consultations
- Copies d'actes d'acquisition s'il y'a lieu

République Tunisienne

Projet de développement urbain et de gouvernance locale

Fiche de suivi trimestriel E&S des points focaux locaux

Projets en cours de mise en œuvre

Commune : MAHRES
Période(trimestre) : 3 iéme trimestre 2016

a) Mémoire descriptif, explicatif et justification :

Durant le 3iéme trimestre,, tous les projets programmés dans le PDUGL 2016 de la commune ne sont pas arrivés au stade de mise en œuvre , sauf le projet d'entrtien de voiries qui a démarré en mois de mai 2016 .

b) Présentation de tous les projets réalisés pendant la période.

N°	Indication du projet	Coût		Schéma de financement			Emplacement	Phase		
		Prévu par le PAI	actualisé	Dotation non affectée	Dotation affectée	Autres à préciser		conception	travaux	exploitation
1	Entretien de voirie	130.000	118.000	106.000		AF 12.000	10. voies		X	
2	Entretien d'éclairage public	40.000	40.000	20.000		AF 20.000	16 voies	X		
3	Amgt. Hôtel de ville	170.000	350.000			AF 120.000 Prêt 230.000	Cité adm.	X		

c) Détail des mesures de suivi de mise en œuvre et des mesures correctives par projet : NEANT (tous les projets sont en phase de conception sauf le projet d'entretien de voiries)

Phase travaux

N°	Projet	Catégorie		Mise en œuvre des PGES et CGEAC en cours des travaux				Remise en état des lieux à la fin des travaux (*)		Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les E E (PGES/CGEAC) et raisons	Mesures prises en cas de manquement aux obligations contractuelles et Actions correctives prises et/ou engagées
		B	C	Mesures environnementales du trimestre en cours		Mesures correctives du trimestre précédent					
				oui	non	oui	non	oui	non		
				×							

(*) Préciser si c'est mentionné sur le PV de réception

Phase exploitation et maintenance

N°	Projet	Catégorie		Mise en œuvre des PGES et CGEAC en cours d'exploitation et maintenance				Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les E E (PGES/CGEAC) et raisons	Mesures prises en cas de manquement aux obligations contractuelles et Actions correctives prises et/ou engagées
		B	C	Mesures environnementales du trimestre en cours		Mesures correctives du trimestre précédent			
				oui	non	oui	non		

d) Mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 3: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes

Nom de la commune : MAHRES Nom du point focal: Mr Jlaiel MILEDI Trimestre (2 iéme trimestre 2016)	
Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période :	60
Résumé synthétique du type de plaintes :	Construction anarchique / propreté / arrachage d'arbres
Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :	60
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications) :	0

"Traitée" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Tableau4: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes concernant les projets financés par le PDUGL.

Nombre de plaintes portant sur les projets financés par le PDUGL enregistrées au cours de la période:	0
Résumé synthétique du type de plaintes :	Néant
Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :	0
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications):	0

"Traitée" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Récapitulatif (PDUGL):

- Nombre total de visites réalisées : 4
- Nombre total de non conformités relevées : 0
- Nombre total de nouvelles actions correctives lancées : 0
- Nombre total d'actions correctives clôturées : 0
- Nombre de plaintes reçues : 60
- Nombre de plaintes traitées : 60

- Difficultés rencontrées : Néant
- Couts induits : Néant

e) Dossiers annexes

- Dossier photos :
- Résultats d'analyses : Néant
- PV de réunions et de consultations : Néant

Date 26 / 09 / 2016

Le Responsable du suivi environnemental et social de la commune de MAHRES

Mr Hédi SOUISSI

Annexe : Liste de vérification pour le tri des projets

Collectivité Locale : commune de maharés

***Information sur le projet :**

- Intitulé du sous projet : Aménagement et extension du siège de la commune (2iem tranche)
- Cout prévisionnel du projet : 350,000.000
- Date prévue de démarrage des travaux : décembre 2016 .
- Nombre de bénéficiaires (Ménages , population):---
- Zone d'intervention (quartiers défavorisés , centre ville ,.....):quartier administratif .
- Superficie desservie :---
- Superficie de l'emprise du projet , y compris l'installation du chantier :1600 m^2
- Autres précisions :----

*** Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement PDUGL**

Questions	**Réponses**	
Le projet va-t-il :	**oui**	**Non**
1 - Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain .(>1 ha) ?		X
2 - Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes) ?		X
3 – Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées ,de stockage ou d'élimination de déchets solides ?		X
4 – Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		X
5 – Générer des déversement de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement) ?		X
6 – Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées ,forets ,habitat fragile , espèces menacées)ou abritant des sites historiques ou culturels ,archéologiques classés ?		X
7 – Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, oued, modification des débits ; ensablement ,débordement ,...) ?		X
8 – Comprendre la création d'abattoirs , de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées ?		X

- Si la réponse est positive a l'une ou plusieurs questions ci – dessus (1 a 8) , le projet est classé dans **la catégorie A** .Il est exclu du financement PDUGL.

- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement « PDUGL «), passer a la Vérification des critères d'inclusion du projet a l'évaluation environnementale et sociale (liste de vérification Ci – après).

* Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

Questions	Réponses	
Le projet va-t-il ?	**oui**	**Non**
9 – Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales ,agricoles ou autres ,les récoltes ,les marchands installés en bord de route ou dans les rues ,entrave l'accès aux ressources naturelles ,aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau ,les routes communautaires ,) ?		X
10 – Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (par exemple ,centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries , carrières de sable et de granulats ,etc. ...) ?		X
11 – Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains ,aux usagers et aux concessionnaires (Poussières ,bruits ,difficultés d'accès aux logements ,déviation de la circulation ,déplacement des réseaux existants ,coupure d'eau ,d'électricité ,etc....) ?		X
12 – Etre implanté sur un terrain accidenté ,érodé ,a forte pente ,inondables ,d'accès difficile ,...) ?		X
13 – Etre implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciale (par exemple ,Décision de changement de vocation ,autorisation d'occupation du DPH ,du DPM ,DPR ,avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet ,...) ?		X
14 – Provoquer la dégradation des espaces verts ,l'arrachage d'arbres ,le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		X
15 – Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (exemple ,trop plein d'une station de pompage des eaux usées ,déchets de chantier ,...) ?		X
16 – Nécessiter la modification des logements (Par exemple ,surélévation de la cote zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation) ?		X
17 – Nécessiter l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une route/rue existante sur un linéaire important (>1 km) ?		X
18 – Nécessite la création d'un réseau de drainage enterré et /ou un réseau d'assainissement ?		X
19 – Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée ?		X
20 – Comprendre la création d'établissements municipaux(Exemples :dépôt et ateliers de réparation ,marchés aux bestiaux ,marché de gros ,...) ?		x

- Si la réponse est positive a une ou plusieurs questions ci – dessus (9 a 20) ,le projet est classé dans **la catégorie B** et doit faire l'objet d'un plan de gestion Environnemental et Sociale (PGES) .
- Si toutes les réponses sont négatives ,le sous projet est classé dans **la catégorie C** . Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure « les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC- ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux .

Conclusion :le projet est classé dans la catégorie : C

Date ,26 / 09 / 2016

Signature du vérificateur de la collectivité locale

Annexe : Liste de vérification pour le tri des projets

Collectivité Locale : commune de maharés

***Information sur le projet :**

- Intitulé du sous projet : Entretien des voiries
- Cout prévisionnel du projet : 130,000.000
- Date prévue de démarrage des travaux : octobre 2016 .
- Nombre de bénéficiaires (Ménages , population):500
- Zone d'intervention (quartiers défavorisés , centre ville ,.....):7 quartiers
- Superficie desservie :170 ha
- Superficie de l'emprise du projet , y compris l'installation du chantier : 5400 m^2
- Autres précisions :----

*** Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement PDUGL**

Questions	Réponses	
Le projet va-t-il :	**oui**	**Non**
1 - Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain .(>1 ha) ?		X
2 - Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes) ?		X
3 – Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées ,de stockage ou d'élimination de déchets solides ?		X
4 – Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		X
5 – Générer des déversement de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement) ?		X
6 – Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées ,forets ,habitat fragile , espèces menacées)ou abritant des sites historiques ou culturels ,archéologiques classés ?		X
7 – Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, oued, modification des débits ; ensablement ,débordement ,...) ?		X
8 – Comprendre la création d'abattoirs , de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées ?		X

- Si la réponse est positive a l'une ou plusieurs questions ci – dessus (1 a 8) , le projet est classé dans la **catégorie A** .Il est exclu du financement PDUGL.

- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement « PDUGL «), passer a la Vérification des critères d'inclusion du projet a l'évaluation environnementale et sociale (liste de vérification Ci – après).

* Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

Questions	Réponses	
Le projet va-t-il ?	**oui**	**Non**
9 – Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales ,agricoles ou autres ,les récoltes ,les marchands installés en bord de route ou dans les rues ,entrave l'accès aux ressources naturelles ,aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau ,les routes communautaires ,) ?		X
10 – Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (par exemple ,centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries , carrières de sable et de granulats ,etc. ...) ?		X
11 – Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains ,aux usagers et aux concessionnaires (Poussières ,bruits ,difficultés d'accès aux logements ,déviation de la circulation ,déplacement des réseaux existants ,coupure d'eau ,d'électricité ,etc....) ?		X
12 – Etre implanté sur un terrain accidenté ,érodé ,a forte pente ,inondables ,d'accès difficile ,...) ?		X
13 – Etre implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciale (par exemple ,Décision de changement de vocation ,autorisation d'occupation du DPH ,du DPM ,DPR ,avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet ,...) ?		X
14 – Provoquer la dégradation des espaces verts ,l'arrachage d'arbres ,le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		X
15 – Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (exemple ,trop plein d'une station de pompage des eaux usées ,déchets de chantier ,...) ?		X
16 – Nécessiter la modification des logements (Par exemple ,surélévation de la cote zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation) ?		X
17 – Nécessiter l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une route/rue existante sur un linéaire important (>1 km) ?		X
18 – Nécessite la création d'un réseau de drainage enterré et /ou un réseau d'assainissement ?		X
19 – Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée ?		X
20 – Comprendre la création d'établissements municipaux(Exemples :dépôt et ateliers de réparation ,marchés aux bestiaux ,marché de gros ,...) ?		x

- Si la réponse est positive a une ou plusieurs questions ci – dessus (9 a 20) ,le projet est classé dans **la catégorie B** et doit faire l'objet d'un plan de gestion Environnemental et Sociale (PGES) .

- Si toutes les réponses sont négatives ,le sous projet est classé dans **la catégorie C** . Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure « les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC- ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux .

Conclusion :le projet est classé dans la catégorie : C

Date ,26 / 09 / 2016

Signature du vérificateur de la collectivité locale

Annexe : Liste de vérification pour le tri des projets

Collectivité Locale : commune de maharés

***Information sur le projet :**

- Intitulé du sous projet :éclairage public
- Cout prévisionnel du projet : 40,000.000
- Date prévue de démarrage des travaux : octobre 2016 .
- Nombre de bénéficiaires (Ménages , population):200 .
- Zone d'intervention : 6 quartiers .
- Superficie desservie : 150 ha .
- Superficie de l'emprise du projet , y compris l'installation du chantier : 5400 m^2
- Autres précisions :----

*** Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement PDUGL**

Questions	**Réponses**	
Le projet va-t-il :	**oui**	**Non**
1 - Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain .(>1 ha) ?		X
2 - Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes) ?		X
3 – Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées ,de stockage ou d'élimination de déchets solides ?		X
4 – Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		X
5 – Générer des déversement de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement) ?		X
6 – Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées ,forets ,habitat fragile , espèces menacées)ou abritant des sites historiques ou culturels ,archéologiques classés ?		X
7 – Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, oued, modification des débits ; ensablement ,débordement ,...) ?		X
8 – Comprendre la création d'abattoirs , de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées ?		X

- Si la réponse est positive a l'une ou plusieurs questions ci – dessus (1 a 8) , le projet est classé dans **la catégorie A** .Il est exclu du financement PDUGL.

- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement « PDUGL «), passer a la Vérification des critères d'inclusion du projet a l'évaluation environnementale et sociale (liste de vérification Ci – après).

* Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

Questions	Réponses	
Le projet va-t-il ?	**oui**	**Non**
9 – Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales ,agricoles ou autres ,les récoltes ,les marchands installés en bord de route ou dans les rues ,entrave l'accès aux ressources naturelles ,aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau ,les routes communautaires ,) ?		X
10 – Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (par exemple ,centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries , carrières de sable et de granulats ,etc. ...) ?		X
11 – Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains ,aux usagers et aux concessionnaires (Poussières ,bruits ,difficultés d'accès aux logements ,déviation de la circulation ,déplacement des réseaux existants ,coupure d'eau ,d'électricité ,etc....) ?		X
12 – Etre implanté sur un terrain accidenté ,érodé ,a forte pente ,inondables ,d'accès difficile ,...) ?		X
13 – Etre implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciale (par exemple ,Décision de changement de vocation ,autorisation d'occupation du DPH ,du DPM ,DPR ,avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet ,...) ?		X
14 – Provoquer la dégradation des espaces verts ,l'arrachage d'arbres ,le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		X
15 – Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (exemple ,trop plein d'une station de pompage des eaux usées ,déchets de chantier ,...) ?		X
16 – Nécessiter la modification des logements (Par exemple ,surélévation de la cote zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation) ?		X
17 – Nécessiter l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une route/rue existante sur un linéaire important (>1 km) ?		X
18 – Nécessite la création d'un réseau de drainage enterré et /ou un réseau d'assainissement ?		X
19 – Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée ?		X
20 – Comprendre la création d'établissements municipaux(Exemples :dépôt et ateliers de réparation ,marchés aux bestiaux ,marché de gros ,...) ?		x

- Si la réponse est positive a une ou plusieurs questions ci – dessus (9 a 20) ,le projet est classé dans **la catégorie B** et doit faire l'objet d'un plan de gestion Environnemental et Sociale (PGES) .

- Si toutes les réponses sont négatives ,le sous projet est classé dans **la catégorie C** . Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure « les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC- ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux .

Conclusion :le projet est classé dans la catégorie : C

Date ,26 / 09 / 2016

Signature du vérificateur de la collectivité locale